

| Type de document : CDC | auteur | |
|------------------------|------------|--|
| Cahier des charges | SC/SE | |
| | 17/08/2017 | |
| | | |

Objet : Fourniture et livraison de 16 bornes
informatiques

CAHIER DES CHARGES

TABLE DES MATIERES

| | | |
|----------|--|-----------------|
| 1 | <u>PRESENTATION DE CAP SCIENCES</u> | <u>3</u> |
| 2 | <u>OBJET DU MARCHE</u> | <u>3</u> |
| 2.1 | <u>LA DEMANDE</u> | <u>3</u> |
| 2.2 | <u>DESCRIPTION DE LA DEMANDE</u> | <u>3</u> |
| 2.3 | <u>CESSION DES DROITS</u> | <u>4</u> |
| 3 | <u>FORME DU CONTRAT</u> | <u>5</u> |
| 4 | <u>CAHIER DES CHARGES</u> | <u>5</u> |
| 1. | <u>PRIX ET MODALITES</u> | <u>5</u> |
| 2. | <u>PENALITES DE RETARD</u> | <u>6</u> |
| 3. | <u>QUALITE</u> | <u>6</u> |
| 4. | <u>CONFIDENTIALITE</u> | <u>6</u> |
| 5. | <u>ENGAGEMENTS</u> | <u>6</u> |

1 PRESENTATION DE CAP SCIENCES

Créé en 1995 à l'initiative du Ministère de la Recherche et du Conseil Régional d'Aquitaine, CAP SCIENCES est une association loi 1901, qui appartient au réseau des CCSTI (Centre de Culture Scientifique Technique & Industrielle).

Cap Sciences est un des CCSTI de la Nouvelle Aquitaine.

Une équipe d'une cinquantaine de personnes regroupe l'ensemble des métiers de la diffusion culturelle : conception, ingénierie, production, fabrication, animation, communication, web-édition.

2 OBJET DU MARCHE

2.1 LA DEMANDE

Le marché est passé dans le cadre d'une procédure adaptée.

Le présent cahier des charges a pour objet de déterminer les termes et conditions particulières dans lesquelles CAP SCIENCES achètera 16 bornes informatiques. Cela recouvre pour le titulaire du marché la fourniture et livraison des structures métalliques et des matériels, ainsi que l'intégration de ces matériels.

2.2 DESCRIPTION DE LA DEMANDE

Il s'agit d'un marché de fourniture et livraison de 16 bornes en serrurerie avec intégration de matériels informatiques et électriques.

Les besoins sont détaillés dans l'annexe 1 de ce cahier des charges dont elle fait partie intégrante,

Constructions structurelles de mobiliers en serrurerie avec intégration de matériels informatiques, utilisées dans le cadre d'exposition tous publics, et en forte affluence, utilisées 7 /7, de 9h à 18h. Les bornes devront être certifiées adaptées au public PMR

Le prestataire doit prendre en compte dans son système constructif le caractère itinérant de l'exposition, ainsi que la maintenance de tous les dispositifs intégrés.

L'allumage sera piloté et à l'arrivée du courant, tout le matériel informatique s'allumera. A l'extinction du courant, tout le matériel doit s'arrêter, sans subir de dégâts.

Un système de personnalisation graphique des bornes sera proposé par le prestataire, facilement changeable.

La réponse à cette offre devra impérativement comprendre, en plus de la DPGF dûment remplie:

- Les plans au 1/10ème, détaillant les moyens de fixation des matériels informatiques et de démontage pour maintenance, la description de branchements courants faibles et fort, personnalisation graphique ventilation. Tous renseignements complémentaires seront les bienvenus.
- Les références très précises des matériels informatiques proposé, y compris câblages et prises intégrés.
- Une simulation 3D et /ou photographies sous plusieurs angles.

Planning :

La réponse au marché de fourniture devra être envoyée à Cap Sciences le 5 septembre 2018.

Ces plans seront au 1/10ème, avec tous les détails de fixation des matériels informatiques, ventilation, personnalisation graphique. Les références précises de tous les matériels proposés seront joints à cette réponse.

Cap Sciences répondra au plus tard le 10 septembre 2018, en choisissant la meilleure offre suivant critères
La livraison sera faite en 2 temps :

Tous les PC slim et 1 borne équipée arriveront à Cap Sciences le 24 septembre 2018

La livraison de tous les mobiliers équipés devra ensuite intervenir début novembre au Quai des Savoirs à Toulouse. La date exacte sera à confirmer par le régisseur technique de Toulouse.

Le prestataire assurera pendant trois ans la maintenance des mobiliers / matériels par téléphone et/ou envoi de pièces détachées si nécessaires, et s'assurera que l'intégration de tous les matériels ou toutes ses fabrications sont aux normes de la législation en vigueur pour un établissement de type Y (recevant du public).

2.3 CESSION DES DROITS

Le titulaire cède à Cap Sciences, à titre exclusif pour une exploitation commerciale et non commerciale, et pour la durée de protection légale des droits d'auteur ou de leurs ayants droit, pour le monde entier, les droits patrimoniaux afférents aux prestations objet du présent contrat. Les droits patrimoniaux d'auteur sont les droits de représentation, de reproduction, d'adaptation et de réadaptation, de traduction, d'utilisation secondaire.

À ce titre, Cap Sciences :

-peut librement utiliser et communiquer les résultats, même partiels, des prestations.

-a le droit de reproduire, tout en partie, les éléments fournis, éléments de la conception, objet du présent contrat.

Les droits patrimoniaux sont cédés afin de permettre une diffusion sur tout support, connu ou inconnu à ce jour, quel que soit le moyen de diffusion et quelle que soit leur nature, notamment internet, réseaux de diffusion, télévisuel.

Si Cap Sciences décide d'ajouter un écran ou une notice de crédits, la liste des crédits devra comporter le nom du prestataire, en caractère de même taille que les autres crédits. La société prestataire pourra librement

montrer à des fins de communication ou de promotion la réalisation commandée par Cap Sciences. Toutefois seules des images fixes issues des interactifs pourront être montrées sur le site internet du prestataire.

Toute autre utilisation nécessitera un accord préalable de Cap Sciences.

Le titulaire garantit à Cap Sciences une jouissance paisible des droits définis dans le présent document. Il la garantit notamment contre toutes réclamations, revendications, recours ou actions de toute personne, qu'il s'agisse ou non de personnes ayant collaboré ou participé à la conception de l'exposition étant rappelé que toutes rémunérations éventuellement dues à tous auteurs, collaborateurs artistiques et techniques, dont le prestataire s'est assuré la collaboration, demeurent à sa charge exclusive. Il garantit également contre toute réclamation des sociétés de perception de droits d'auteur.

3 FORME DU CONTRAT

Le présent marché est mono-attributaire.

Le marché prendra effet à compter de sa date d'acceptation, prévue au plus tard pour le 18/09/2017.

4 CAHIER DES CHARGES

4.1 PRIX ET MODALITES

-Les prix consentis seront forfaitaires et fermes. Ils s'entendent hors taxes.

Les éventuelles pénalités dont le titulaire pourrait être redevable au titre de l'article 4.2 ci-dessous seront déduites du montant H.T. de la facture du solde.

Le taux de T.V.A. est celui en vigueur au mois de facturation des prestations.

-Les factures seront directement établies et transmises par le fournisseur à Cap Sciences à l'adresse suivante :

CAP SCIENCES
Service comptabilité
Hangar 20
Quai de BACALAN
33300 BORDEAUX

Pour l'ensemble des factures adressées à Cap Sciences, le prestataire consentira les conditions de règlement suivantes :

Délai de règlement des factures : **30 jours nets** à compter de la date de facture, possibilité de versement d'un acompte sur la fourniture du matériel.

4.2 PENALITES DE RETARD

En cas de non-respect du délai de livraison convenu et constaté par écrit (courrier, mail, télécopie), outre les indemnités qui peuvent être réclamées et les éventuels dommages-intérêts, CAP SCIENCES peut faire application de pénalités de retard dont le montant est égal à 0,5% du montant total H.T. de la commande concernée, par jour de retard jusqu'au 5ème jour inclus, puis de 1 % H.T. du montant H.T. de la commande par jour de retard à compter du 6ème jour. Le montant total des pénalités de retard est plafonné à vingt (20) % du montant T.T.C. de la commande. Le paiement des pénalités s'opérera par compensation sur les sommes dues au titulaire.

4.3 QUALITE

Le prestataire déclare être titulaire de toutes les compétences nécessaires à l'exécution de ce contrat. Il s'engage à assurer les prestations de maintenance qui pourrait s'avérer nécessaire durant la présentation de l'exposition des installations conformément aux règles de l'art et à la réglementation en vigueur.

4.4 CONFIDENTIALITE

Cap Sciences est sous vidéo surveillance et les accès sont contrôlés par badge. Il est demandé de se conformer aux consignes de circulation et d'accès pendant toute la durée d'intervention dans les locaux de Cap Sciences et du Quai des Savoirs.

4.5 ENGAGEMENTS

Cap Sciences s'engage à faciliter les interventions du prestataire et à mettre à sa disposition les moyens nécessaires à la bonne exécution de sa mission.

Le prestataire s'engage à fournir à CAP SCIENCES toute documentation en langue française relative aux installations mises en place par le prestataire.

Le prestataire garantit à l'utilisateur que durant la durée du présent contrat, il est titulaire d'une police d'assurance garantissant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile pour des dommages corporels ou matériels causés au tiers ou au personnel de l'utilisateur du fait de l'exécution du contrat.

Le prestataire s'engage à mettre à disposition de Cap Sciences un seul et unique interlocuteur technique jusqu'à la finalisation de la commande